[Text]

Ms. Irwin: Your first question was with regard to the priority of services within the province. At the moment our new Minister of Community Services, who comes from Sheet Harbour, where the only nonprofit day care centre in the area closed down for lack of numbers a few years ago, is very interested in rural service.

Senator Marsden: But, if he changes portfolios, policy may change.

Ms. Irwin: Indeed. There seems to be some action within rural communities to put together some type of service without having to drive forever to get to it. We are using more supervised family day care arrangements. There is a group that is considering two community halls with a van between them. It looks as though the province will look favourably on these initiatives. Our rural areas are not that far away from our urban areas, and we do not have any real urban areas, so much of our population is in areas in which it is expensive to deliver day care service because of the low density issue.

In 1984 the provincial government took up the recommendation of a provincial task force to amend or extend our regulations to adapt the ratio for children under two years of age. That action was eventually deferred, probably because along with the recommendation went a commitment to raise subsidy levels for kids under two if the province insisted that ratios be higher. So those people with infants under two comprise a kind of invisible group in the province that comes under the manual of policy and procedures, but not under the regulations as a defined group. However, clearly, they form a large component of the waiting lists. I don't think our province really knows what it wants to do about them, or whether we are better off subsidizing mothers to stay at home until their children are one year old or whether we should have some labour code which guarantees people jobs for that year. Obviously, another major problem is that a mother cannot stay home or she will lose her job. We also have to consider comments made in the United States, about the horrible things that can happen to children under one who are sent to day care.

Perhaps this is a market-force issue which will force its way into the world because mothers of children under one do have to work. Infant child care is a real problem without a solution, and we are looking for that solution.

The Chairman: Nowhere in your brief or in the brief presented by the previous witness was there any comment about the increase in parental or maternal benefits. Is that a concern of yours? The Special Committee on Child Care recommended

[Traduction]

véritable volonté politique en Nouvelle-Écosse qui vise le développement des services de gardes d'enfants?

Mme Irwin: Votre première question porte sur les services à développer en priorité dans notre province. À l'heure actuelle, notre nouveau ministre des Services communautaires qui vient de Sheet Harbour, où le seul centre de garde d'enfants sans but lucratif de ce secteur a fermé ses postes il y a quelques années, a manifesté un vif intérêt pour les services offerts en milieu rural.

Le sénateur Marsden: Mais s'il change de ministère, ces politiques risquent de changer également.

Mme Irwin: C'est exact. Il semble que certaines communautés rurales cherchent à mettre sur pied certains services qui leur évitent d'avoir à conduire des kilomètres pour en profiter. Nous utilisons beaucoup les arrangements de garde d'enfants sous surveillance familiale. Il y a un groupe qui examine la possibilité d'utiliser deux salles communautaires qui seraient reliées par un transport par camion. Je pense que la province considère d'un œil favorable ce genre d'initiative. Nos secteurs ruraux ne sont jamais très loin de nos secteurs urbains et nous n'avons pas de véritables secteurs urbains, de sorte que la plus grande grande partie de notre population se trouve dans des régions dans lesquelles il coûte fort cher d'offrir des services de garde d'enfants en raison de la faible densité de la population.

En 1984, le gouvernement provincial a adopté la recommandation présentée par un groupe de travail qui consistait à modifier ou à étendre nos règlements de façon à adopter notre ratio pour les enfants de moins de deux ans. Cette mesure ne fut finalement pas adoptée, probablement parce que cette recommandation devait s'accompagner d'une augmentation des subventions pour les enfants de moins de deux ans, au cas où la province exigerait des ratios éducateur/enfants plus élevés. Le groupe des personnes qui ont des enfants de moins de deux ans constitue une sorte de groupe invisible dans la province qui est connu des manuels de politique et procédures mais qui ne constitue pas un groupe définit par les règlements. Il demeure que ce groupe constitue une partie importante des listes d'attente. Je ne pense pas que notre gouvernement sache vraiment ce qu'il convient de faire pour les enfants de ce groupe et il se demande s'il est préférable de subventionner les mères pour qu'elles restent à la maison jusqu'à ce que leur enfant ait un an ou s'il faudrait que le Code du travail garantisse aux mères leur emploi pour cette année. Au surplus, la plupart du temps, la mère ne peut rester à la maison sans risquer de perdre son emploi. Il convient également de tenir compte des commentaires formulés aux États-Unis au sujet des choses horribles qui risquent d'arriver aux enfants de moins d'un an qui sont envoyés en garderie.

Il s'agit là d'un problème qu'il faudra examiner à un moment ou à un autre puisque les mères d'enfants de moins d'un an sont obligées de travailler. La garde des bébés est un véritable problème que l'on cherche encore à régler.

La présidente: Vous ne parlez pas dans votre mémoire, et le mémoire présenté par le témoin qui vous a précédé n'en parle pas non plus, de l'augmentation des allocations de maternité. Est-ce là une question qui vous préoccupe? Le Comité spécial sur la garde d'enfants a recommandé que l'on prolonge le ver-